



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 165/2022 – Arrêté portant mise à jour du PLU – Annexion du Règlement Local de Publicité (RLP)

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-53 et R.153-18 ;

VU le code de l'environnement et notamment son article L.581-14-1 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2008, modifié le 6 octobre 2017 et modifié de façon simplifiée le 1^{er} février 2013, le 9 mars 2018, le 8 mars 2019, le 29 novembre 2019 ;

VU le Règlement Local de Publicité dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil Municipal le 14 septembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour afin d'y annexer le Règlement Local de Publicité susvisé.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 18 octobre 2022,

Le Maire,

Guillaume FAUVET

